



Procédure à suivre, je suis perdu

Par **souissu**, le **01/06/2013 à 20:11**

Bonjour à vous, rnrnBien que j'aime mon travail, je suis a bout ! la pression au taffe et les relations avec les collègues et le patron lui même sont exécration. Je ne tiens plus, hier je me suis envoyé 5 hexomile pour e plus penser, je me suis même entailler les veines tellement je suis à bout. Mon patron lui, beh il cherche la faute grave, le truc pour que je me casse de moi même.rnrnCette situation me pèse grave sur le système. Et si ça continue, je crois que je vais y laisser ma vie, je pleure tout le temps, e je n'arrive plus à réfléchirrnrnBref j'ai entendu ici qu'on pouvait se rendre inapte par la médecine du tavail. Mais faut-il voir un mdécecin traitat au préalable ? Et ça dure combien de temps. si je me mets en arret, je vais culpabiliser encore plus.rnrnJe ne sais plus du tout quoi faire ni par ou commencer.rnJe veux me barrer de cette boite mais sans faire plisir à mon patro de démissionnner. J'ai 4 ans de boite là.rnrnMerci pour vos conseils. Et ne me jugez pas pour mes actes parce que ma tete ne suis plus du tout. J'ai mal au ventre rien que de ênsenr que je dois y retourner lundi !!!!rnrnrnrnMerci

Par **moisse**, le **02/06/2013 à 08:23**

Bonjour,rnIl faut tenir le coup en sachant qu'un employé prêt à partir est impérméable à toute réflexion et/ou sanction.rnDès lors à chaque remarque on ne répond pas, ou on répond "cause toujours, ça passe au-dessus".rnEn tant qu'employeur j'ai toujours détesté gérer du personnel qui embauche à reculons, en chaussures de plomb, me nargue insidieusement et m'oblige donc à mettre en oeuvre une procédure, monter un dossier...rnPour ce qui vous concerne, si vous n'arrivez pas à surmonter votre stress, vous faites en sorte que votre médecin traitant vous arrête au moins 30 jours pour maladie, par exemple dépression suite à un harcèlement professionnel.rnA la reprise dont vous aurez soin d'aviser l'employeur, celui-ci sera contraint d'organiser une visite auprès du médecin du travail, et à cette occasion vous aurez tout loisir

de vous épancher et impliquer l'employeur.

Par **souissu**, le **02/06/2013 à 10:12**

Bonjour Moisse, rnrnD'après certains ce n'est pas encore du harcèlement, mais juste de la pression. Sauf que cette pression est de plus en plus lourde à supporter. On m'enlève une bonne partie de mes outils de travail, on me demande de justifier à la minute près mon emploi du temps. Un journée représente 4 pages avec les détails précis. On file mon travail à une autre personne. Je sais qu'on veut se débarrasser de moi, on veut me faire craquer ! ça fait deux ans que ça dure maintenant et là c'est trop ! J'avais déjà fait un arrêt il y a un an d'une semaine, tout semblait bien, puis rebelotte, ils ont embauché un gas qui me pique tout mon travail. Je me sent inutile. Et je ne veux surtout pas démissionner !rnrnC'est lourd et pesant comme situation, surtout qu'il faut garder le sourire !! Jevais me mettre en arret pour préserver ma santé ! Merci pour vos conseils !

Par **louisemichel**, le **14/07/2013 à 09:42**

Bonjour,rnje suis touchée par votre appel à l'aide. Pour être passée par là, je ne peux que vous conseiller de voir un médecin pour obtenir un arrêt de travail, qui me semble dangereux en l'état actuel,et qui devrait vous orienter vers une aide psychologique aussitôt.D'autre part, il est important de rencontrer le médecin du travail pour l'avertir de votre situation. Ce dernier qui nous convoque 1 fois par an est habilité à recevoir les salariés à leur demande si besoin.Votre pathologie sera ainsi notée dans votre dossier et pourrait être nécessaire si cela se renouvelait.rnCourage pour la suite, ne baissez pas les bras.rnNous avons des devoirs au travail mais également des droits qui doivent être respectés.

Par **louisemichel**, le **14/07/2013 à 09:42**

Bonjour,rnje suis touchée par votre appel à l'aide. Pour être passée par là, je ne peux que vous conseiller de voir un médecin pour obtenir un arrêt de travail, qui me semble dangereux en l'état actuel,et qui devrait vous orienter vers une aide psychologique aussitôt.D'autre part, il est important de rencontrer le médecin du travail pour l'avertir de votre situation. Ce dernier qui nous convoque 1 fois par an est habilité à recevoir les salariés à leur demande si besoin.Votre pathologie sera ainsi notée dans votre dossier et pourrait être nécessaire si cela se renouvelait.rnCourage pour la suite, ne baissez pas les bras.rnNous avons des devoirs au travail mais également des droits qui doivent être respectés.